

Un programme d'actions pour préserver les cours d'eau

Le Parc naturel régional du Morvan et ses partenaires ont mis en place le **Contrat Territorial Eau et Climat Cure-Yonne**, pour une durée de 4 ans.

Ainsi l'ensemble des acteurs de l'eau et les collectivités des bassins versant du Cousin, de la Cure et de l'amont de l'Yonne unissent leurs efforts pour travailler, ensemble, à l'amélioration et la préservation de la ressource en eau.

Qu'est ce qu'un contrat territorial ?

◀ un outil de gestion et de protection de la ressource en eau : un accord technique et financier, couvrant un bassin versant, entre les acteurs locaux concernés et leurs partenaires (Agence de l'eau, Conseil régional...)

◀ un programme d'actions établi suite au diagnostic du territoire

QU'EST CE QUE LA COMPÉTENCE GEMAPI ?

Le terme GEMAPI désigne la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**, devenue obligatoire pour les EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018. Elles ont le choix de l'exercer, de la transférer ou bien de la déléguer. Sur le bassin versant Cure-Yonne, les élus ont choisi de la transférer au Syndicat Mixte du PNR du Morvan. La compétence GEMAPI est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- **La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Le Parc a en charge de mettre en place l'animation territoriale et les actions relevant des champs de la compétence GEMAPI, qui recoupent de nombreuses actions du Contrat Territorial Eau et Climat.

Un comité de bassin versant, rassemblant les élus des communes du territoire, est dédié à l'exercice de la compétence GEMAPI, et plusieurs délégués GEMAPI siègent au comité syndical du Parc, faisant ainsi le lien entre ces instances de discussion et de décision.



Un engagement commun pour :



PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

◀ Restauration de la continuité écologique

- Reconnecter les cours d'eau : travaux sur des seuils, buses, barrages...
- Réduire l'impact des étangs (transit sédimentaire et piscicole, thermie...) et diffuser les bonnes pratiques de gestion



◀ Restauration de l'hydromorphologie des ruisseaux

- Préserver les berges : installation de clôtures, abreuvoirs et plantations
- Favoriser la reprise de la ripisylve et la restaurer
- Restaurer la morphologie des cours d'eau (tracé, espaces de libre fonctionnement...)



◀ Préservation et restauration des zones humides

- Sensibiliser et accompagner,
- Restaurer les fonctionnalités des zones humides
- Restaurer les mares



◀ Gestion quantitative

- Évaluer la vulnérabilité (étude d'adéquation entre besoins et ressources, diagnostics d'exploitations agricoles)
- Améliorer la résilience des milieux
- Développer des projets pilotes pour les économies d'eau et favoriser l'infiltration à la source

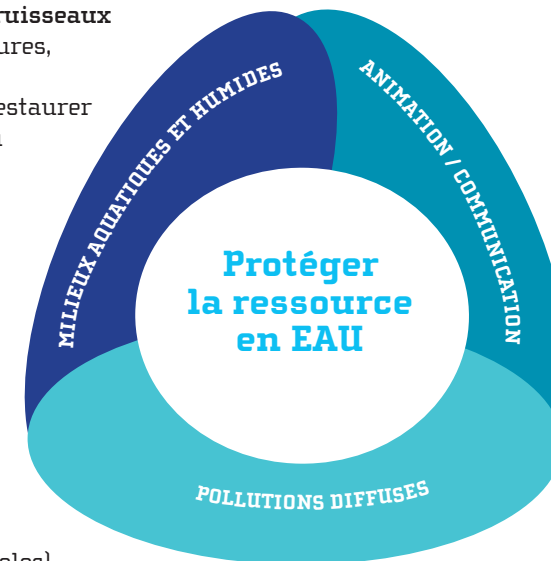


◀ Préservation de la qualité des eaux superficielles

- Suivi des actions pouvant être impactantes (assainissements, rejets...)
- Observatoire de la qualité des eaux
- Accompanement des projets des communes

ANIMATION, COMMUNICATION ET AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

- Etudes et inventaires
- Suivi de la qualité de cours d'eau du territoire
- Animer et mener les actions du contrat territorial
- Sensibiliser et informer les élus et le public
- Suivi des étiages



RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES

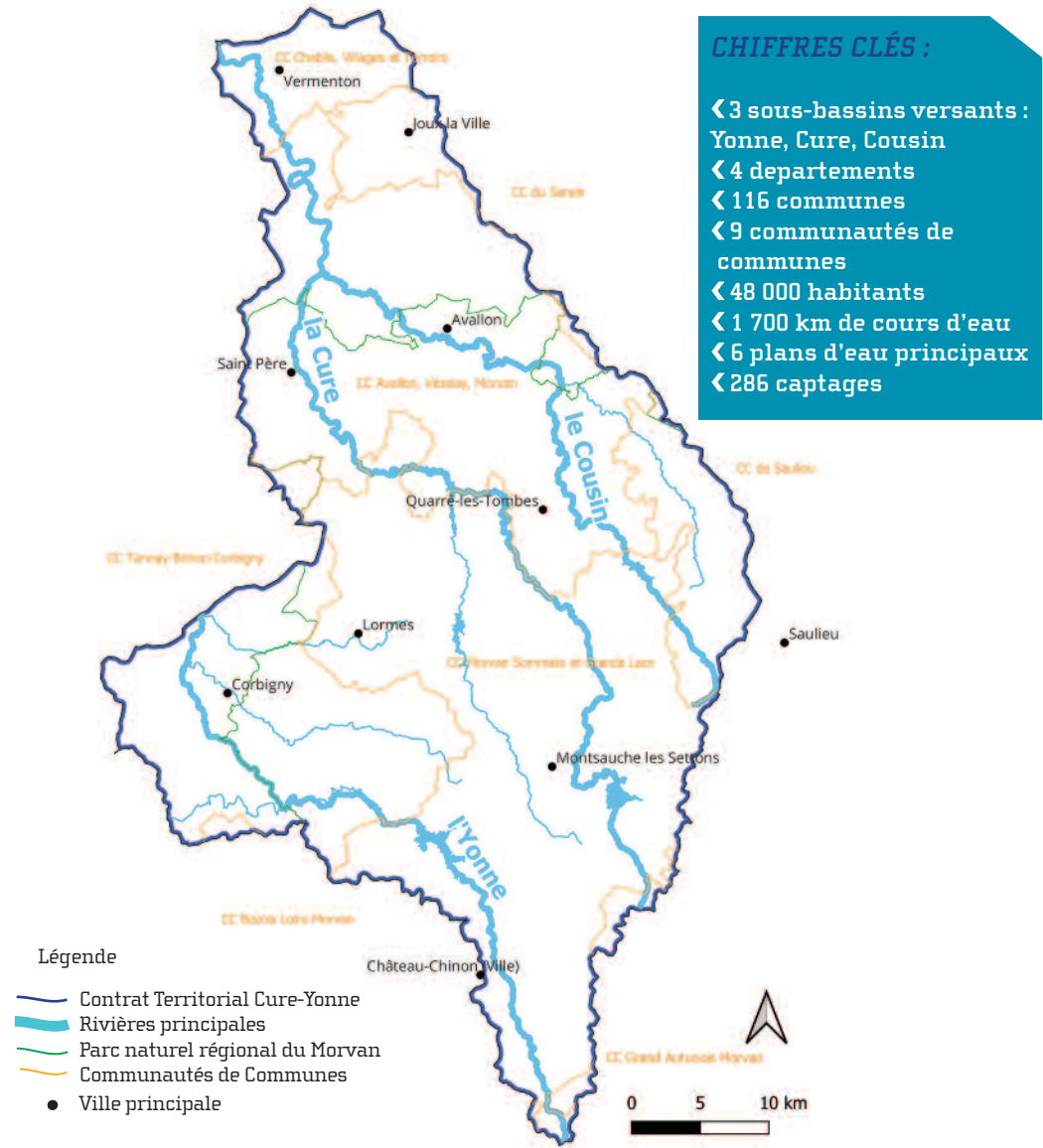
- Identifier les bassins d'alimentation des captages pour les protéger
- Améliorer les pratiques agricoles, pour limiter l'impact des produits phytosanitaires et des nitrates sur l'eau potable
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires des communes et professionnels



Le Contrat Territorial Eau et Climat Cure-Yonne

Un programme d'actions de 3,3 millions d'euros sur 4 ans permet de préserver les milieux aquatiques avec des priorités selon les enjeux et les bassins versants*.

Les actions, études et animation sont financées en grande partie par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Bourgogne Franche Comté, les Conseils Départementaux, ainsi que les communautés de communes et les communes qui contribuent au Contrat territorial et aux actions liées à la compétence GEMAPI.



Quels moyens pour faire vivre ce contrat ?



Une cellule d'animation, au Parc du Morvan, pour être l'interlocuteur privilégié entre les collectivités et les acteurs de l'eau.

Ses missions sont les suivantes :

- sensibiliser aux problèmes et enjeux du territoire
- accompagner à la réalisation des projets
- mettre en œuvre une partie du programme d'actions
- assurer le suivi du contrat ainsi que le bilan des actions réalisées



Pour contacter la cellule d'animation :

Véronique Lebourgeois
03 86 78 79 37
veronique.lebourgeois@parcdumorvan.org

Léa Chazalviel
03 86 78 79 74
lea.chazalviel@parcdumorvan.org

Laure Jouglard
Tél : 03 86 78 79 39
laure.jouglard@parcdumorvan.org

Vice-président du Parc, élu référent : Christian Guyot

Adresse : Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc 58230 SAINT-BRISSON
tél. : 03 86 78 79 00 - www.parcdumorvan.org

LE CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT CURE-YONNE



2021-2024

PARC NATUREL RÉGIONAL DU Morvan



Ensemble,
préservons l'eau...



Edition : Octobre 2022 - Crédits photos : PNRM - Conception graphique : C. Lebourg, PNRM - Impression : SEIC

* pour plus d'information (diagnostic, état des masses d'eau...), RDV sur le site du Parc www.parcdumorvan.org